



**INSTITUTION ADOUR**  
Etablissement Public Territorial de Bassin  
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

PROJET DE  
TERRITOIRE DU **Midour**

**COMPTE RENDU DU COSUIVI**  
**DU PROJET DE TERRITOIRE DU MIDOUR**  
**Le 12 juillet 2021 à 14h00**

Pièces jointes :

- Diaporama
- Tableau de bord

Liste de présence :

- Feuille d'émargement

**ORDRE DU JOUR :**

1. Etat d'avancement de la mise en œuvre du PTGE Midour
2. Compléments sur les actions en cours

Ce compte-rendu est complémentaire au diaporama.

## I. Etat d'avancement de la mise en œuvre du PTGE Midour

---

Claire Grangeat (IA) initie la réunion avec un tour de table des personnes présentes en visioconférence et en présentiel, et détaille l'état d'avancement de la mise en œuvre du PTGE Midour pour chaque orientation stratégique.

### GOUVERNANCE

- GOUV2 : une personne référente s'annonce indispensable pour la coordination et la structuration des acteurs agricoles afin de mettre en place l'animation agricole technique et territoriale. Les discussions et réflexions sont en cours avec le groupe technique agricole.
- GOUV3 : le tableau de bord, comme demandé par les acteurs du PTGE et convenu lors du précédent comité de suivi (12 octobre 2020), a été créé et est mis à jour régulièrement.

### ADAPTATION DES USAGES AUX MILIEUX

- AUM1, AUM2, AUM3 : les actions en lien avec les thématiques agricoles (développement de filières durables, pratiques culturales de conservation et d'optimisation des services rendus par les sols et d'agriculture biologique) n'ont pas été initiées. Une difficulté de coordination a été relevée lors de la volonté de soumettre un dossier commun aux appels à projets de l'Entente pour l'eau (« économies et efficacité de l'eau en agriculture ») et de l'Agence de l'eau Adour Garonne (« développement de filières agricoles à bas niveau d'impact ») en fin 2020/début 2021. Ce point est en lien avec l'action GOUV2.
- AUM4 : les GT des fiches actions AUM4a et AUM4b (éléments ligneux, espaces semi-naturels et milieux humides) ont été fusionnés en un seul GT, avec la participation de l'ADASEA32, AP32 et des syndicats de rivière.

### OPTIMISATION DE LA GESTION DES RESSOURCES ET DES MILIEUX

- OGRM3 : nécessite une meilleure connaissance des modalités de financement.
- OGRM1a, OGRM1b : travail multi-partenarial à instaurer avec les acteurs agricoles, conformément à la fiche action.
- OGRM2 : François Joncour (AEAG) ajoute que la note d'intention a déjà été acceptée.

### MOBILISATION DE RESSOURCES COMPLEMENTAIRES

- MRC2 : phase amont d'articulation avec les services de l'Etat en juin 2021.

### ACCOMPAGNEMENT, SENSIBILISATION ET VALORISATION

- ASV1 : Nathalie Rousseau (AGROBIO40) indique qu'une **journée d'information sur l'agriculture biologique sera organisée courant automne**, probablement en septembre ou octobre. La date sera fixée de manière à ne pas interférer avec les événements des partenaires.  
Les **PSE alloués sur le territoire du Midour sont de 80 931 € pour 19 exploitations, soit 716 hectares**. Il y a eu au total 24 audits.
- ASV2 : rencontre des CC Armagnac Adour, CC Bastides et Vallons du Gers, CC Grand Armagnac et CC Coeur d'Astarac en Gascogne.



## II. Compléments sur les actions en cours

---

### 1. Tableau de bord

Claire Grangeat présente le tableau de bord. Il est proposé d'ajouter une rubrique *Tableau de bord* sur le site internet de l'institution Adour pour que les acteurs puissent consulter le fichier, et de l'actualiser après chaque réunion d'instance.

François Joncour indique que le tableau de bord reste très détaillé, et pourrait être simplifié au fur et à mesure. Par exemple, le calendrier prévisionnel inscrit sur le programme d'actions pourrait être enlevé. Il interroge également sur la prise en compte des différents types d'indicateurs : de moyens, de résultats, ...

Claire Grangeat explique que l'idée est de transmettre le tableau de bord à l'issu du comité de suivi, pour que les acteurs prennent le temps de se familiariser avec l'outil et **de faire remonter toutes suggestions de modification**. Concernant les indicateurs, ils apparaissent tous sur le tableau de bord.

Patrick Ponge (SEPANSO40) suggère de modifier le terme « durée » par « calendrier ».

### 2. Lancement de l'étude de la qualité des eaux sur le Midour 32

Marie-Laure Pons (IA) présente l'action CMU2 « étudier la qualité sur le bassin du Midour », avec le lancement de l'étude sur la partie gersoise (réservoirs de Lapeyrie, Bourgès et Maribot).

- *Programmation et mise en œuvre de l'action CMU2* : présentée lors du précédent comité de suivi, la programmation a été actualisée.
- *Stations en cours d'eau* : situées en amont et en aval de chaque RSE.
- *Physico-chimie des cours d'eau* : en termes de fréquence, il y a une distinction des stations en amont des lacs (cours d'eau qui alimentent les réservoirs) et en aval des lacs (cours d'eau réalimentés par les réservoirs). Les mesures sont faites 2 fois en période d'étiage, qui comprend la période de réalimentation pour appréhender l'impact des réalimentations. Une mesure hors étiage permettra de voir comment se comporte le cours d'eau non réalimenté.
- *Biologie des cours d'eau* : les paramètres sont mesurés sur les stations en amont du cours d'eau et sur les cours d'eau réalimentés, en juin-juillet pour éviter les assècs sur les cours d'eau notamment en amont des lacs.
- *Suivi sédimentaire des cours d'eau* : ce sont les mêmes stations suivies pour les paramètres sédimentaires et biologiques. Le suivi des dépôts pendant les réalimentations est basé sur une méthode avec des bâtons plantés dans le cours d'eau.
- *Tableau récapitulatif* : 16 stations ont été créées spécifiquement pour cette étude.

Nathalie Rousseau indique que les sources de dégradation des eaux superficielles (pollutions chimiques, comprenant les pollutions agricoles) sont des données accessibles dans les Landes. Elle souhaite savoir s'il en est de même pour le Gers, même si ce n'est pas prévu dans le cadre de cette étude.

Marie-Laure Pons indique que parmi les réseaux de suivi existants, beaucoup de stations sont suivies par le CD32, qui participe au groupe de travail, et il a déjà été acté que les données seront mises à disposition.



Marie-Laure Pons confirme les propos de Julien Rabe (CA40), qui demande si l'étude servira aussi aux futurs projets de rehausses pour adapter les ouvrages et éventuellement limiter la dégradation de la qualité de l'eau.

### 3. Etude des seuils du Midour gersois et de la Riberette

Marie-Laure Pons et Sylvain Karimjooy (SMBVMD) présentent l'étude.

Le syndicat de rivière et l'institution Adour se sont positionnés sur cette action car :

- Le programme de gestion du syndicat est en cours de révision, et la continuité écologique est un des trois grands axes de ce futur programme de gestion.
- Le SMBVMD a mené des travaux d'effacement d'un seuil agricole en rivière et création d'un puit en berge, avec le soutien du CD32 et de l'AEAG qui suggèrent de réfléchir à une échelle plus large.
- Ce travail est mené en partenariat avec l'institution Adour, car les seuils en cours d'eau complexifient la gestion des lâchers d'eau et le temps de transfert. Il sera étudié le regroupement des points de prélèvements agricoles existants et individuels par la création de réseau d'irrigation collectif à échelle locale, avec si nécessaire la mise en place de puit en berge, tout en prenant en compte la continuité écologique.

Un inventaire a été engagé avec l'aide du CD32, avec la production de fiches et de cartes sur lesquelles les élus du territoire ont travaillé. Ce travail a été mené avec le bureau du syndicat - composé, pour la plupart, d'agriculteurs irrigants - pour bénéficier d'une vision de terrain et connaître les endroits où ils semblent opportuns de regrouper les prélèvements et d'enlever les seuils. La rencontre des acteurs locaux est prévue à la rentrée 2021 (Chambres d'agriculture et propriétaires de seuils).

Claudy Benezeth (CA32) signale qu'une étude, financée par l'AEAG et la région, est en cours à l'échelle de la région Occitanie sur les collectifs d'irrigation. Les gros réseaux de dessertes collectifs seront recensés, ce qui peut fournir des pistes d'amélioration pour les regroupements.

Michel Chanut (SMBVMD) indique que l'objectif de cette étude est davantage de la **création de réseaux collectifs, avec regroupement de pompes individuelles**, que de l'amélioration ou de l'aménagement des réseaux existants.

Alban Senegas (Irrigadour) ajoute que l'étude des seuils fournira des **pistes d'actions pour l'irrigation collective**. Marie-Laure Pons confirme que l'étude permettra, en lien avec la hausse de Lapeyrie, d'avoir une piste d'action sur de la création de réseaux collectifs.

Des échanges ont eu lieu sur la compatibilité des seuils avec la continuité écologique et la protection des ouvrages, avec les interventions de Julien Rabe, Michel Chanut et Vincent Larsen (MSD). Sylvain Karimjooy explique que des études seront menées sur les conséquences du regroupement des prélèvements individuels et l'effacement des seuils.



#### 4. Restauration de zones humides sur le territoire du Midour

Claire Grangeat rappelle le contenu de l'appel à projet, qui avait été présenté au précédent comité de suivi par Marie Bareille (IA) et Vincent Larsen. **Le dossier a été retenu.**

##### *Objectifs du volet 1 :*

- Rencontre de 60 gestionnaires et réalisation de 50 diagnostics
- Restauration de 30 mares, 1 étang, 6 ha de prairies humides

##### *Objectifs du volet 2 :*

- Aménagement de 4 parcelles agricoles avec fossés et 2 zones tampons humides artificielles

Vincent Larsen ajoute que **les premières actions du volet 2 se mettront en œuvre fin de l'année 2021.**

#### 5. Optimisation de la gestion des réservoirs de soutien d'étiage

Stéphane Simon (IA) présente la note d'intention qui a été déposée et acceptée dans le cadre de l'appel à projet « économies et efficacité de l'eau en agriculture » de l'Entente pour l'Eau.

##### *Contexte :*

La difficulté pour le gestionnaire est d'ajuster le lâcher du réservoir au débit consigne à tenir en aval, en prenant compte du temps de transfert (1 jour à 2 jours ½), des interférences des prélèvements et des seuils en cours d'eau. L'objectif est de connaître de façon anticipée les besoins et les comportements à venir des préleveurs. Il y a déjà une organisation qui s'est mise en place ces dernières années (tours d'eau, décalage du premier prélèvement, ...).

##### *Projet proposé :*

L'action de doubles valeurs de gestion s'articule avec les services de l'Etat. Pour Laujuzan (valeur consigne = 80L/sec), il y a une tolérance jusqu'à 40 L/sec. Cette valeur n'est pas l'objectif recherché en terme de gestion, c'est une **souplesse réglementaire qui permet de prendre en compte le temps de transfert sans appliquer de sanction immédiate et ainsi de lisser les débits lâchers** (ouverture/fermeture progressive du barrage). L'autre volet est d'agir auprès des préleveurs, en anticipant les prélèvements ou les arrêts.

##### *Amélioration de l'efficacité de la réalimentation :*

Le compteur communicant permet à l'irrigant, en fonction d'une fréquence pré-réglée sur le compteur (1 à plusieurs fois par semaine), d'envoyer une information au gestionnaire (CACG). Cet outil a vocation de connaître l'instant t et non pas d'anticiper.

Pour anticiper, un outil SMS où chaque préleveur déclare ses intentions d'irrigation a été mis en place. Aujourd'hui, **cet outil est mobilisé à 10%**. Pour augmenter l'utilisation, il est proposé de développer une application. L'objectif est de connaître les intentions de prélèvements à j+2, délai idéal correspondant au temps de transfert.

Michel Chanut complète que l'application du téléphone a aussi un bénéfice pour l'agriculteur, puisqu'elle indique ce qui a été consommé et la consommation instantanée.

Luc Requier (Vivadour) confirme que les agriculteurs sont favorables à ces initiatives sur le territoire. Il ajoute que par rapport à l'organisation des prélèvements, certains agriculteurs acceptent de ne pas prélever en période creuse. Comme expliqué par Stéphane Simon, certains préleveurs en amont de la station du débit consigne acceptent sur demande du gestionnaire (IA ou



CACG) de ne plus prélever temporairement - de quelques heures à quelques jours - pour maintenir le débit consigne.

## 6. Calendrier prévisionnel « mobilisation de ressources complémentaires »

Stéphane Simon présente chaque projet et le calendrier prévisionnel.

*Carte :*

- REUT : les bassines seront conçues avec 4 digues et directement connectées au réseau d'irrigation.
- Pompages hivernaux complémentaires (Maribot, Lapeyrie, Charros, Arthez) : actuellement, les réservoirs se remplissent 1 année sur 2 et il a été démontré que les réservoirs ne se rempliront qu'à 50% par rapport à la capacité actuelle à l'horizon 2050 (rapport d'IES). Les aménagements intègrent des mesures d'évitement ou de réduction des impacts : création de puit en berge sur cours d'eau, remplissage gravitaire en hiver, station de pompage alimentée par panneaux solaires, canalisation vers le réservoir en suivant au maximum les voiries, création de zones tampons.
- Rehausses d'ouvrages de stockage (Maribot, Lapeyrie) : de l'ordre de + 450 000 m<sup>3</sup> (-2m) pour Maribot et de + 200 000 m<sup>3</sup> (-1m) pour Lapeyrie.
- Création des stockages collectifs à remplissage hivernal : volume supplémentaire dimensionné pour combler le déficit résiduel, après mise en œuvre des actions d'économie d'eau du PTGE Midour. Les bassines sont positionnées au plus près des besoins (zones avec les plus fortes densités d'autorisation d'irrigation).

*Calendrier prévisionnel « mobilisation de ressources complémentaires - REUT » :*

- La proposition est de regrouper en un seul marché les études et la maîtrise d'œuvre. L'élaboration du cahier des charges prendra en compte les échanges avec les services de l'Etat en phase amont.
- La mise en œuvre du calendrier dépendra des opportunités de financement.

Pour François Joncour, il lui semble fondamental **d'élargir la réflexion sur l'intégralité du bassin du Ludon** (prélèvements non substitués après mise en place de la REUT, pistes de réflexion sur l'utilisation d'ouvrages existants), et l'acceptabilité financière (participation des agriculteurs).

Julien Rabe indique que **des aménagements de la STEP de Conte sont prévus pour le phosphore et seront compatibles avec la REUT**. Il invite l'IA à se rapprocher de la régie des eaux pour qu'elle candidate au futur appel à projets « REUT » pour la partie travaux (phosphore) et éventuellement la partie désinfection (UV, chloration), en contrepartie de servir à terme au projet de REUT.

Laure Isnard (région Occitanie) précise que **cet appel à projet de l'Entente pour l'Eau (Agence de l'Eau et régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie) sera lancé fin 2021**, avec le dépôt des notes d'intention jusqu'à fin octobre 2021. Les dossiers retenus auront un an pour présenter plusieurs phases dans leur projet, et donc pour ajuster le contenu. Le taux d'aide sera jusqu'à 80% pour les collectivités.

Nicolas Ilbert (région Nouvelle-Aquitaine) précise que **l'appel à projets ne porte pas sur la partie en aval qui est la partie hydraulique agricole**, qui sera prise en compte sur d'autres dispositifs.



François Joncour ajoute que l'importance pour la note d'intention est de fournir une **visibilité quant à la gouvernance et la coordination de l'ensemble du dispositif**, avec la convention tripartite comme évoquée précédemment.

Luc Requier (Vivadour) avertit sur la qualité de l'eau de la REUT, qui doit être compatible avec tout type de culture, et sur l'importance de communiquer, notamment avec les producteurs de légumes.

*Calendrier prévisionnel « mobilisation de ressources complémentaires - rehausses / pompages complémentaires / stockages collectifs » :*

- Rehausses de RSE : il y a modification de l'autorisation d'origine, ce qui entraîne la reconduction du même type de procédure qu'à l'origine, et par conséquent l'enquête publique.
- Le dossier d'enquête publique se compose des études techniques (pour les rehausses, définir pour chaque projet si modification substantielle ou non), des études hydrologique (pour le RSE Maribot, permettra d'avoir une analyse plus fine par chronique pour dimensionner la capacité de stockage via l'Arros), des études foncières, des études environnementales (habitats, espèces), de la DIG (redevances, amortissement, fonctionnement, surveillance, ...) et DUP.
- L'instruction par les services de l'Etat serait de mai 2023 à janvier 2024, soit 8-9 mois.

Suite à l'intervention de Matthieu Plouvier (CA32) sur les étapes du calendrier prévisionnel, Didier Lartigue (DDT40) explique que les délais de l'autorisation environnementale sont incompressibles et que le PTGE n'intègre pas de souplesse législative. Des simplifications peuvent s'appliquer (notion de modification substantielle ou non), et toutes les pistes sont recherchées localement pour alléger au maximum les dossiers.

Suite à cette explication, des échanges ont eu lieu entre Matthieu Plouvier, Catherine Letaconoux (ADT40) et Olivier Roses (ADT32) concernant le dossier du renouvellement de l'AUP et un risque de contentieux.

Stéphane Simon clôture cette partie en indiquant que la mise en œuvre du PTGE Midour est lancée, et que la démarche du PTGE Midour pourra au moins de légitimer l'étude de solutions alternatives sur lesquelles l'ensemble des acteurs du PTGE a travaillé.

### **Clôture de la réunion**

Claire Grangeat informe que le **prochain comité de suivi se déroulera en automne 2021 avec la présence de la Préfète des Landes.**

